

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 MARS 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 03 mars à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25 février 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
35	30	2	0	2	1

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COLIN Juliana, COUPET Georges, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Suppléant avec voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal THEYS Michel, LOURADOUR Patricia à GLANGEAUD Delphine

Membres absents : BERTRAND Sylvaine, DELEFOSSE Laurent

Secrétaire de séance : SIMON Philippe

FINANCES

Délibération n° 24-2022 : Versement d'une aide financière pour les populations d'Ukraine via le dispositif FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales)

Madame la Présidente expose :

Alors que la guerre en Ukraine se poursuit, la mobilisation pour soutenir le peuple Ukrainien s'intensifie. Les besoins humanitaires en Ukraine et dans les pays voisins sont nombreux et vont s'inscrire dans la durée.

Madame la Présidente souhaite que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière marque son soutien au peuple ukrainien durement touché par l'invasion militaire russe.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a activé le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires.

La contribution de la Communauté de Communes permettra de financer les opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaire des victimes du conflit.

Il vous est proposé de verser une subvention d'un montant de trois cent euros (300 €) via le dispositif FACECO au profit de l'aide d'urgence à l'Ukraine.

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'urgence de la situation,

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide, après en avoir délibéré, d'

- **ALLOUER** une subvention d'un montant de trois cent euros (300 €) via le dispositif FACECO au profit de l'aide d'urgence à l'Ukraine ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 07 mars 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

08 AVR. 2022

26 AVR. 2022